



## 201387 - Le mérite selon lequel celui qui maîtrise le Coran offrira à ses père et mère des couronnes de dignité s'étendra-t-il à son grand-père?

---

### question

Est-ce que celui qui a la maîtrise du Coran offrira une couronne à ses grand-pères comme il le fait pour ses père et mère?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Ahmad (15645 edition *rissalah*) a rapporté et Abou Dawoud (1241) auteur de la présente version que Mouadh ibn Anas al-Djouhani (p.A.a) que le Messenger d'Allah a dit : « Celui qui lit le Coran et en applique le contenu offrira au jour de la Résurrection à ses père et mère une couronne plus splendide que le soleil. Elle éclairerait vos maisons ici-bas, si elle était disponible. Que croyez-vous être l'état de celui qui aura agi comme indiqué? » Ce hadith est jugé faible par cheikh al-Albani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) Mais les rétablisseurs d'*al-Mousnad* l'ont trouvé bon parce que corroboré par d'autres.

Ahmad (22950) a rapporté d'après BouryDAH al-Aslami (p.A.a) que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit à propos de celui qui maîtrise le Coran: « on posera une couronne de dignité sur sa tête, et ses père et mère seront vêtus d'habits qui impressionneront les habitants du monde. Les parents diront: pourquoi nous a -t-on offert ces habits? On leur dira: « parce que votre fils a appris le Coran. » Ensuite, on dit à l'enfant: « récite tout en montant les niveaux du paradis et ses appartements. Il ne cessera de monter aussi longtemps qu'il continuera de réciter. »

Les rétablisseurs du *Mousnad* édité par *ar-Rissaalah* ont dit: sa chaîne est bonne dans les versions secondaires et celles d'appui grâce à Bachir ibn al-Mouhadjir al-Ghanawi. Les autres hommes qui l'ont rapportés sont les mêmes utilisés par al-Boukhari et Mouslim. Al-Hafezh ibn Kathir l'a jugé



bon dans son *Tafsir* (1/62) Une partie du hadith est corroboré par des versions-témoin qui le rendent authentique.

Le sens apparent des hadith que voilà indique que le mérite est réservé aux père et mère du concerné car c'est ce qu'on comprend quand on parle de parents, d'où l'usage du duel. Si d'autres étaient concernés, on aurait utilisé le pluriel.

Allah le sait mieux.